

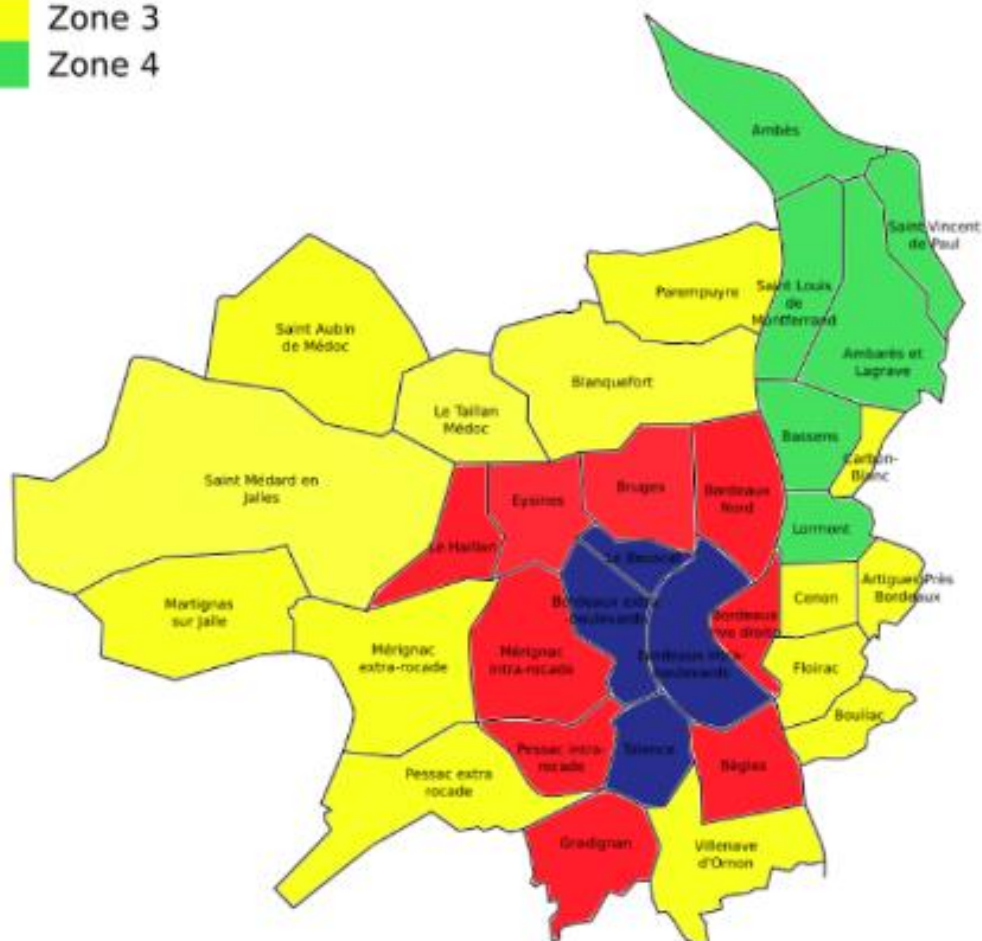
ANNEXE A LA DELIBERATION

Zonage Valeurs foncières

Zonage :

Afin d'appliquer des valeurs plafonds différenciées selon les territoires et la réalité des marchés immobiliers, 4 zonages de prix sont définis. Certaines communes sont subdivisées (Bordeaux², Pessac et Mérignac).

Catégorie de prix (ZONE)	Communes et zones
1	Bordeaux Hors Boulevards ; Bordeaux intra-boulevards ; Le Bouscat ; Talence
2	Bègles ; Bordeaux Nord ; Bordeaux Rive Droite ; Bruges ; Eysines ; Gradignan ; Le Haillan ; Mérignac Intra rocade ; Pessac Intra rocade
3	Artigues-près-Bordeaux ; Blanquefort ; Bouliac ; Carbon-Blanc ; Cenon ; Floirac ; Le Taillan-Médoc ; Martignas-sur-Jalle ; Mérignac extra rocade ; Parempuyre ; Pessac extra rocade ; Saint-Aubin-de-Médoc ; Saint-Médard-en-Jalles ; Villenave-d'Ornon
4	Ambarès-et-Lagrave ; Ambès ; Bassens ; Lormont ; Saint-Louis-de-Montferrand ; Saint-Vincent-de-Paul



Valeurs foncières maximales :

Catégorie de prix	Valeur foncière maxi (€ HT / m ² SDP ⁴)
1	550 €
2	450 €
3	400 €
4	350 €